

COMMUNE DE THÔNEXConseil Municipal

Procès-Verbal de la séance du 14 décembre 2004

Sont présents :

- M. Claude DÉTRUCHE, Maire
 Mme Isabel ROCHAT, Conseillère administrative
 M. Philippe DECREY, Conseiller administratif
- Mme Doris CONSTANTIN, Présidente du Conseil municipal
 Mmes CASADEI, DESPLAND, EGGER, JAQUET, KABY, NOTARO, STROUMZA et TOMASINI.
 MM. CASTELLI, DROZ, EHINGER, FAVRE, FISCHER, FORTE, FROSSARD GAUTIER, GRANDGIRARD, GUARINO, HYDE, LOUTAN, STARK, THURRE, UEHLINGER et VACHERON.

Excusés :

- MM. AGRANIOU et AMOUDRUZ

*

Ordre du Jour :

1. Approbation des procès-verbaux suivants :
 - 1.1. séance extraordinaire du 9 novembre 2004,
 - 1.2. séance ordinaire du 16 novembre 2004,
 - 1.3. séance en commissions réunies du 4 novembre 2004.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Désignation de M. Richard Stark, Conseiller municipal du groupe radical, comme délégué au Conseil Intercommunal du Centre sportif Sous-Moulin, en remplacement de M. Jean-Pierre Amoudruz, démissionnaire. Discussion. Vote. **(DA-04-31)**.
6. Demande d'un crédit de Fr 880'000,- en vue de la reconstruction du collecteur d'eaux usées du chemin de Bédex et du chemin du Pont-Noir (tronçon route d'Ambilly – chemin du Foron). Discussion. Vote. **(DA-04-32)**.
7. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 30'000,- en vue de l'élaboration d'un dossier définissant l'évolution de la politique culturelle thônésienne sur 5 ans. Discussion. Vote. **(DA-04-33)**.

8. Constitution d'une servitude de canalisation d'eau potable sur la parcelle N°3962, (fe 10, du cadastre de Thônex - sise au chemin du Bois-Des-Arts, avenue de Thônex, chemin Jules-Dufresne). Discussion. Vote. **(DA-04-34)**.
9. Projets de délibération
 - 9.1. Déposé dans le délai légal par Mmes Doris Constantin, Angela Notaro, Jacqueline Tomasini et M. Fabiano Forte du groupe Démocrate-Chrétien, intitulé : « Pour la création d'un fonds destiné au financement des infrastructures de la petite enfance et pour la mise en place d'une politique dynamique de la petite enfance ». Discussion. Vote. **(DM-04-08)**.
 - 9.2. Déposé dans le délai légal par MM. Guy Loutan et Daniel Thurre, pour le groupe socialistes-verts concernant : « Le recensement des arbres en danger de dessèchement dans la commune, un plan de repérmeabilisation du sol à leur base, et la mise en route d'une information préventive systématique lors de chaque demande d'autorisation de chantier. Discussion. Vote. **(DM-04-09)**.
10. Propositions du Conseil administratif.
11. Questions écrites.
12. Propositions individuelles et questions.

*

1. Approbation des procès-verbaux suivants :

Les modifications suivantes sont apportées aux différents procès-verbaux.

1.1. séance extraordinaire du 9 novembre 2004

Page 325 :

M. Vacheron signale les modifications suivantes :

- Sous la troisième intervention de M. Claude Détruche il faut remplacer le mot « concerné » par « *concerté* ».
- et de rajouter « *...nous tient particulièrement à cœur.* » sous l'intervention de M. Grandgirard.

Suite à ces modifications le procès-verbal est approuvé par 21 voix « pour » et 2 abstentions.

1.2. Séance ordinaire du 16 novembre 2004 :

M. Loutan fait les remarques suivantes :

Page 364 – 1^{er} § - intervention de M. Loutan :

- Il faut rajouter : « *...à se présenter et que vous n'avez jamais pu le recevoir.* »

Page 369 – 14.1. -2^e § :

- Il faut remplacer « *on s’attendait à* » par « *faisait craindre* » une foire d’empoigne...

M. Vacheron demande à ce que ce paragraphe soit changé comme suit :

Page 370 – 14.3 – 4^e § :

- Il faut lire : « *L’association a demandé à un architecte d’effectuer une étude de faisabilité de l’implantation de cet équipement sur cette parcelle. Celui-ci a donné un préavis favorable* »

en lieu et place de : « *L’association a demandé à un architecte d’effectuer une étude de faisabilité de l’implantation de cet équipement sur cette parcelle et celui-ci a donné un préavis favorable qui était également le reflet de toute une catégorie des habitants des Trois-Chênes* ».

Suite à ces modifications le procès-verbal est approuvé par 22 voix « pour » et 1 abstention.

1.3. Séance en commissions réunies du 4 novembre 2004 :

Le procès-verbal est approuvé par 21 voix « pour » et 2 abstentions.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Mme Constantin, Présidente, porte à la connaissance des Conseillers les courriers et les informations suivantes :

2.1. Lettre de démission du Conseil municipal de M. Jean-Pierre Amoudruz.

Madame,

Je vous informe, par la présente, de ma démission du Conseil municipal de Thônex avec effet au 31 décembre 2004.

Vous trouverez, ci-joint, la lettre envoyée au Service des Votations & Élections.

En vous remerciant de prendre note de ce qui précède, je vous présente, Madame, mes meilleures salutations.

2.2. Lettre du parti Radical, du 1^{er} décembre 2004 nous informant que M. Richard Stark remplacera M. Jean-Pierre Amoudruz au Conseil Intercommunal du CSSM.

Madame la Présidente,

Nous nous permettons de vous faire part de la décision du groupe radical concernant le remplacement de notre commissaire, Monsieur Jean-Pierre Amoudruz, à la commission du CSSM.

Nous avons désigné Monsieur Richard Stark.

Nous vous remercions de faire le nécessaire pour que son élection à ce poste puisse avoir lieu lors de la séance du Conseil municipal du 14 décembre 2004.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, nos meilleures salutations.

Mme la Présidente informe que cet objet sera traité au point 5 de l'ordre du jour de ce soir.

2.3. Projets déposés par les Conseillers municipaux

Le Bureau du Conseil municipal a jugé utile de rappeler que tout Conseiller municipal, seul ou avec d'autres Conseillers peut exercer son droit d'initiative sous les formes suivantes :

1. Projet de délibération
2. Résolution
3. Motion
4. Proposition individuelle
5. Question

Ce sujet est traité par les articles 29 à 34 du règlement du Conseil municipal.

Cette communication est principalement faite ce soir pour rappeler que les projets de délibération doivent obligatoirement avoir une référence à l'article 30 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, qui mentionne précisément les objets pour lesquels un projet de délibération peut-être pris par le Conseil municipal et ouvrant de ce fait le délai référendaire prévu par les articles 28, alinéa 2 et 33 de la même loi.

Il faut également préciser que le traitement de ces diverses initiatives n'est pas le même car si un projet de délibération donne la possibilité de renvoyer un objet en commission il n'en est pas de même pour les motions et les résolutions pour lesquelles le Conseil municipal est appelé à se prononcer de suite.

Il est bien entendu que le texte de la motion ou de la résolution peut préciser dans sa proposition de traiter un objet en commission.

2.4. A 23h. nous passerons au point 10 de l'ordre du jour : « *Propositions du Conseil administratif* ».

3. Communications du Conseil administratif

3.1. M. Claude Détruche, Maire

3.1.1. Assermentation des ASM

Plusieurs d'entre vous ont assisté à l'assermentation des ASM qui a eu lieu le 8 décembre à Chêne-Bourg. Nous tenons à vous informer que Mlle Valentine Hagger, qui était la seule représentante féminine à cette cérémonie, a terminé 1^{ère} de la volée.

3.1.2. Tri des déchets

Le Conseil administratif a donné son aval à un projet qui vise à sensibiliser les enfants au tri des déchets. Une information sera donc donnée dans les écoles en collaboration avec le service « Inf-eau-déchets » et le DIP.

Début janvier une table ronde sera organisée avec les différents partenaires pour décider d'une action spécifique.

3.1.3. Thônex Info

Le numéro 2 vient de sortir et nous avons constaté avec satisfaction que, cette fois, la distribution a été faite correctement.

3.1.4. Forum des entreprises

Une réunion qui regroupera les entreprises thônésiennes, le Département de l'économie publique et l'Association GENILEM est programmée pour le 20 avril 2005 à la salle des fêtes.

3.1.5. Centre sportif Sous-Moulin

Suite à la résolution prise par le Conseil municipal lors de l'adoption du budget, nous pouvons vous informer qu'un nouvel organe de contrôle a été désigné et le premier mandat qui lui a été donné consiste à établir un audit de la situation comptable.

3.2. M. Philippe Decrey, Vice-président du Conseil administratif

3.2.1. Zone 30km/h. - chemin des Mésanges

La semaine dernière nous avons reçu l'autorisation pour la mise en zone 30km/h. du chemin des Mésanges et du Petit Bel-Air. Nous pourrons prochainement mettre en place la signalisation nécessaire.

3.2.2. Contrôles de vitesse à l'avenue de Thônex

A notre demande, l'État-major de la gendarmerie a placé le radar mobile à l'avenue de Thônex, hauteur clos des Ecornaches, aux dates suivantes :

- vendredi 2 juillet 2004, de 9h.25 à 10h.20,
- vendredi 9 juillet 2004, de 16h.15 à 17h.10,
- jeudi 23 septembre 2004, de 9h.50 à 10h.50,
- mercredi 24 novembre 2004, de 9h.55 à 10h.55.

Sur l'ensemble de ces périodes, 1802 véhicules ont été contrôlés , 180 étaient en infraction et la plus haute vitesse relevée a été de 82 km/h. (limitation fixée à 50 km/h). De nouveaux contrôles seront programmés.

3.2.3. Noël des personnes seules

Nous vous rappelons que le 24 décembre à 12h. nous organisons le Noël pour les personnes seules à la salle Louis-Valencien.

3.3. Mme Isabel Rochat, Conseillère administrative

3.3.1. Communaux d'Ambilly

Lors de la séance du 25 novembre 2004 nous avons pu examiner la synthèse établie par Mme Katia Horber-Papazian sur les prises de positions des partis politiques. Il convient maintenant de travailler sur ce document pour que l'on puisse avancer sur ce dossier lors des séances prévues au mois de janvier afin que l'on puisse établir un projet de résolution pour la première séance du Conseil municipal en 2005.

En date du 3 décembre j'ai assisté au 2^{ème} comité de pilotage du PAC MICA à l'issue duquel le Président du Département a annoncé dans une séance du Grand Conseil le projet de déclassement pour ce périmètre.

En réaction à cette annonce le Conseil administratif, ainsi que le Maire de Puplinge ont convoqué, ce matin-même, une conférence de presse afin de réagir sur le projet de M. Moutinot, cette démarche étant de bon ton vis-à-vis de nos communiens.

3.3.2. Développement durable

Nous avons appris avec satisfaction que la Confédération allait nous verser un montant de Fr 15'000,- dans le cadre de notre programme de Développement durable. Nous allons également très certainement recevoir une subvention cantonale car nous faisons partie des dossiers qui ont été retenus.

J'aurai l'occasion de vous reparler de ce dossier au mois de février car nous aurons l'occasion d'aborder le nouveau programme de développement durable qui va concerner exclusivement l'information faite par le biais des écoles et nous remercions d'avance les enseignants que nous mettrons à contribution.

3.3.3. Fête de Noël

Demain, le 15 décembre 2004, à 19h.30 le Père Noël viendra à la salle des fêtes pour rencontrer les élèves des degrés élémentaires.

D'autre part, nous vous signalons que les cornets distribués aux enfants ont subi « une cure d'amaigrissement » afin de ne pas être en contradiction avec l'opération « Sant'Escalade » qui encourage la pratique du sport et la lutte contre l'obésité à laquelle la Commune a adhéré.

3.3.4. Genève-nage 24 heures

Le 3 décembre nous avons eu le plaisir de remettre avec M. Détruche les médailles aux élèves de l'école Adrien-Jeandin qui ont terminé 2^{ème} lors de cette journée.

3.3.5. Transfert de charges État-Communes

Vous avez certainement pris connaissance du nouveau projet de transfert de charges de l'État aux Communes. Nous allons être très attentifs au vote du budget cantonal de samedi prochain et une assemblée extraordinaire de l'Association des Communes Genevoises est déjà prévue pour le 22 décembre.

4. Rapport des commissions

Mme Constantin, Présidente, passe la parole aux différents Présidents ou vice-présidents des commissions afin qu'ils donnent lecture des conclusions de leur rapport :

4.1. M. Fabiano Forte, Président de la commission Sociale, séance du 18 novembre 2004 :

- *Lors de cette séance nous avons auditionné des travailleurs sociaux hors murs MM. Nicolas Roulin et Patrick Vadorin ainsi que de M. Jean-Michel Badertscher, Brg de la sécurité municipale de Thônex et de l'appointé Didier Vincent, îlotier du poste de police des Trois Chênes.*
- *Suite à ces auditions la commission a attribué des subventions dans le cadre d'organismes qui entreprennent des actions en faveur de la jeunesse*
- *En ce qui concerne la Motion concernant l'Association « Stop Suicide » il a été décidé de présenter celle-ci au Conseil municipal dans sa forme actuelle.*

4.2. M. José Fischer, Président de la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage, séance du 23 novembre 2004 :

Compte-rendu de la séance du 23 novembre de la commission de la culture, des loisirs et du jumelage.

Au point 1 de l'ordre du jour, le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2004 a été approuvé par 7 oui et une abstention.

Le point 2 sera traité au point 7 de l'ordre du jour de ce soir.

Le point 3.1 quant à lui, demandait de reconduire la subvention pour 2005 du Théâtrochamp, portant sur une somme inchangée de Fr 12'000,- sans subventions supplémentaires ultérieures. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Le point 3.2 Traite du même sujet concernant le Chœur Arte Musica, portant sur la somme également inchangée de Fr 6'000,- (pour rappel cette somme avait été portée de Fr 4'000,- à Fr 6'000,- il y a deux ans).

Cette proposition a également été votée à l'unanimité.

Au point 4 des informations nous ont été données concernant le CCCC.

Des questions ont été posées sur les comptes du festival du cirque qui a-t-on appris se soldent sur un bénéfice d'environ Fr 30'000,-.

M. Philippe Decrey a demandé une enquête, car il semble qu'il règne le plus grand flou sur ces comptes.

Le point 5 précise les dates de diverses manifestations pour fin 2004 et l'année 2005 :

- Le 2 décembre a eu lieu le concert de Noël à l'église de Thônex (qui a remporté un grand succès avec la présence de plus de 110 personnes pour venir entendre nos jeunes du conservatoire populaire de musique),*
- Le 18 décembre aura lieu le marché de Thônœl sur la place du Chêne-Vert, à côté de la Migros, de 10h. à 17h. 10 associations ont répondu positivement pour cette journée, dont le bénéfice sera intégralement versé pour la lutte des mines antipersonnelles,*
- Le 4 mars 2005 aura lieu un concert de musique Country avec la venue des USA de Charlie Mc Coy*
- Le 8 avril nous aurons à nouveau le traditionnel concert de Jazz avec l'Old-Scool Band,*
- Le 9 avril sera organisée une journée portes ouvertes pour présenter les associations thônésiennes à la population.*
- Les 20, 21 et 22 mai 2005 aura lieu la première partie du 35^{ème} anniversaire du jumelage à Graveson ainsi que le 100^{ème} anniversaire de son Hôtel de Ville. La population sera informée, une participation de Fr 50,- sera demandée, le logement se fera chez l'habitant et l'on compte sur une participation d'environ 350 personnes, pour cette sortie.*

4.3. M. Pascal Uehlinger, Président de la commission de l'Urbanisme & Développement durable, séance du 25 novembre 2004 :

1. *Validation des prises de positions des partis politiques.*

Presque tout a été dit par Mme Rochat en début de séance. Il convient maintenant de compléter le tableau synoptique qui nous a été remis afin que nous puissions continuer nos travaux lors de la séance du 11 janvier 2005.

Nous avons reçu Me. Pierre-Louis Manfrini, avocat, afin de faire le point de la situation et les mesures à prendre concernant les possibilités d'actions de la commune dans le cadre du PAC-MICA.

Celui-ci nous a expliqué que, pour le périmètre concerné, nous sommes obligés d'élaborer un plan de quartier qui nécessite pour son approbation deux votes par résolution de la commune et du Conseil d'État qui ne peut pas l'accepter si le Conseil municipal n'a pas émis un vote positif. Tant que la commune n'approuve pas, par voie de résolution, le plan directeur de quartier, le Conseil d'État ne peut pas passer à un déclassement. Cette phase charnière a été voulue par le législatif en 2002. Donc, une participation avec un pouvoir décisionnel existe pour la commune.

Un autre article spécifie que le Grand Conseil peut dans certaines circonstances et lors du déclassement passer outre un plan directeur de quartier, mais il doit le justifier particulièrement et la commune qui se ferait écarter de ceci pourrait contester juridiquement ce forcing. Aujourd'hui, un passage obligé existe pour les communaux d'Ambilly demandant un plan directeur de quartier. Le département peut le faire avec la commune, mais les communes peuvent également faire ce travail. Donc, si la commune estime que les travaux mis en place ne conviennent pas et qu'elle souhaite se démarquer de ce plan, elle peut prendre l'initiative et élaborer un plan de quartier.

Remarque : la commune et l'État sont condamnés à se coordonner. Si la commune prend l'initiative d'élaborer son propre plan elle n'a pas la même position que si elle se limite à des observations sur un projet du canton.

Au final, la commission de l'Urbanisme, demande au Conseil administratif que la prise de position commune issue du tableau synoptique soit validée sous forme d'une résolution et de transmettre au DAEL cette prise de position pour l'intégrer au cahier des charges du plan directeur de quartier du PAC MICA. Au vote cette proposition est acceptée par 8 voix pour et 1 abstention.

4.4. Mme Anne-Marie Jaquet, Présidente de la commission des Écoles & Jeunesse, séance du 30 novembre 2004 :

1. Présentation de l'Association des Restaurants scolaires

Lors de cette commission du 30 novembre, nous avons auditionné: M. Grandgirard qui nous a appris sa démission de la présidence de l'association des Restaurants scolaires et l'élection à ce poste de M. Verneret nouveau Président qui l'accompagne.

M. Grandgirard nous a présenté le fonctionnement des restaurants scolaires, dont le nouveau situé 148, rte, de Genève est ouvert pour l'école Adrien Jeandin dès le 27 octobre 2003. Ce nouveau restaurant reçoit chaque jour une cinquantaine d'enfant et fonctionne très bien.

Les quatre restaurants de la commune servent en moyenne 215 repas par jour ce qui fait une augmentation de 20% depuis 2001. La subvention de la commune est toujours de Fr 70'000,-. En septembre 2004, le prix du repas est passé à Fr 7,50. M. Grandgirard pense qu'il sera nécessaire d'augmenter à nouveau le prix des repas et la subvention l'automne prochain.

Les restaurants sont devenus une entreprise, le manque de bénévoles a obligé les dirigeants à se tourner vers l'hospice général pour avoir régulièrement du personnel pour servir les repas. Un responsable de restaurant a dû être engagé. En contre partie, l'entreprise de nettoyage ne vient plus ce qui n'occasionne aucun frais supplémentaire. Un coordinateur sera nécessaire pour que cette entreprise continue à bien tourner. Le GIAP est chargé quant à lui de la discipline pendant les repas.

La mise en place de la Fourchette verte, qui oblige le fournisseur de repas à établir des menus équilibrés, appréciés des enfants est un travail de longue haleine. M. Grandgirard attend l'homologation pour Thônex début de l'an prochain.

M. Verneret remercie le Conseil administratif pour sa collaboration ainsi que le personnel de la Mairie, sans leur soutien les restaurants ne fonctionneraient pas aussi bien.

Une discussion suit cette présentation et permet aux commissaires de bien comprendre le fonctionnement des restaurants scolaires.

2. Divers

- *La commission Ad hoc recevra l'APET pour l'école Marcelly à titre consultatif,*
- *Le concierge de l'école Adrien Jeandin prendra sa retraite en juin 2005.*
- *Pont-Bochet : Pour régler les problèmes de circulation un kit-école est prévu ainsi que des ralentisseurs.*
- *La 17^{ème} classe du Bois des Arts sera certainement maintenue l'automne prochain.*
- *M. Vacheron est soucieux de l'obésité de certains enfants, Mme Rochat répond que diverses mesures sont prises pour lutter contre celle-ci.*

La séance est levée à 20h20.

4.5. M. Jean-Claude Grandgirard, Président de la commission des Finances, séance du 2 décembre 2004 :

Cette séance a été groupée avec celle des Sports et je laisserai M. Thurre, Président de la commission des Sports pour faire le rapport de cette séance, car pour les finances il ne s'agissait que d'informations.

4.6. M. Daniel Thurre, Président de la commission des Sports, Sécurité, Police & Militaire, séance du 2 décembre 2004 :

La séance de cette commission s'est donc tenue conjointement à celle des Finances le 2 décembre 2004, avec 2 points à l'ordre du jour :

1. *Information sur le fonctionnement général du CSSM, par M. Laurent Hirt, Directeur*
2. *Discussion sur les investissements directs des communes pour 2005 pour le CSSM ((7 sujets ou dossiers) suivie d'un vote*

Pour faciliter la compréhension, je vous fais rapport du débat, suivi du résultat du vote pour chaque point.

Il a été dit en guise de préambule que Chêne-Bougeries n'a pas accepté l'ensemble des points, ce qui amène un vote de principe. (En effet, pour concrétiser les propositions, il faut un projet de délibération identique pour les trois communes et accepté par toutes).

Une remarque est faite sur les délégués au CSSM qui doivent impérativement participer aux séances. En effet des absences régulières rendent les prises de décision difficiles, voire impossibles.

Rapidement, point par point, les objets soumis au vote concernant les investissements directs des communes pour 2005, en précisant que les montants indiqués correspondent à 1/3 des investissements des 3 Chênes, donc la quote-part de Thônex.

Dossier N°28 : Contrôle d'accès à la patinoire.

M. Hirt évoque le contrôle difficile des billets et relève que les autres centres sportifs sont généralement équipés d'un système automatique, tels que des tourniquets. La future caisse devrait permettre un usage multi-sports.

La question est posée quant aux ressources humaines et l'économie de personnel. M. Hirt répond que d'ici 2 ou 3 ans, il faut effectivement s'attendre à une diminution du personnel auxiliaire.

Des statistiques concernant la fréquentation de la patinoire ont été demandées et seront fournies.

Le contrôle des accès pour un montant de Fr 264'552,- est accepté à l'unanimité.

Dossier N° 35 : Salles de conférences, réunions, multifonctions

M. Hirt évoque l'appartement de 5 pièces au-dessus du restaurant, anciennement attribué au concierge. Il souhaite transformer ces locaux en 2 salles de conférences, en vue d'y organiser des séminaires. Les changements d'affectation de cet appartement doivent avoir l'approbation du DAEL.

Les salles de conférence, pour un montant de Fr 205'263,- sont refusées par 6 non et 2 oui.

Dossier N°42 : Plaquette de promotion du CSSM :

Ce dossier n'a pas suscité de débat.

La plaquette, pour un montant de Fr 13'000,- a été acceptée par 7 oui et 1 non.

Dossier N°45 : prestations SIG, concept énergétique :

Les deux dossiers suivants (changement des chaudières et récupération de l'eau de pluie) sont liés à ce dossier.

Le concept consiste à mettre en valeur toutes les énergies utilisées, les traiter et faire le bilan de tous les domaines. Le point des chaudières devient urgent.

Le concept énergétique, pour un montant de Fr 75'000,- a été accepté par 7 oui et 1 abstention.

Dossiers N°49 : Changement des chaudières et N° 50: récupération de l'eau de pluie :

Des informations complémentaires concernant le changement du mazout au gaz ont été demandées. Une étude s'avère indispensable, et certains commissaires désirent lier ce projet aux deux futures salles qui sont projetées. Il est décidé de commencer par l'étude énergétique.

Ces deux dossiers, pour un montant respectif de Fr 600'000,- (chaudières) et Fr 380'000,-(récupération des eaux de pluie) ont été refusés en deux votes successifs aux mêmes résultats : par 5 non, 1 oui et 2 abstentions.

Dossier N° 52 : Déplacement du jeu de boules :

Le directeur demande de déplacer l'actuelle piste de boules devant le restaurant, pour rendre cet endroit plus attractif.

Cette demande, pour un montant de Fr 39'181,50 a été acceptée par 5 oui, 2 non et 1 abstention.

Dossier N° 53: Square pour chiens

De nombreux chiens du voisinage, non tenus en laisse malgré les directives, se promènent sur les espaces utilisés par les sportifs, avec les conséquences que l'on vous invite à imaginer.

Le square pour chiens pour un montant de Fr 13'171,60 a été accepté par 7 oui et 1 non.

En résumé, sur 7 dossiers, 4 ont été acceptés, et 3 refusés, à savoir : l'aménagement de salles dans l'ancien appartement, les questions des chaudières et de récupération des eaux de pluie.

4.7. M. Alexis Hyde, Président de la commission Ad-hoc Marcelly-Tronchet, séance du 7 décembre 2004 :

Cette séance s'est déroulée en deux parties, la première en compagnie des mandataires qui nous ont expliqué l'organisation et l'étapage des travaux. Celui-ci nous a présenté un projet légèrement modifié qui prévoirait un bloc pour la crèche et l'école de musique, ce bâtiment pourrait être transformé pendant les travaux en salle provisoire

M. Schär a répondu à plusieurs questions sur ce projet et dans la discussion qui a suivi, l'ensemble de la commission est arrivé à voir avec le Conseil administratif une solution qui serait de construire des locaux provisoires qui pourraient rester plus longtemps par rapport au potentiel de développement de la commune et qui aurait l'avantage d'éloigner certaines places de nuisances et permettrait de renoncer à cette construction « en bloc » et d'en modifier un peu l'ordonnancement. Dans le sens que l'on attaquerait d'abord les travaux par la construction de l'école proprement dite plutôt que de faire les deux autres éléments comme étape préalable et qui se ferait par la suite.

L'étapage « inverse » à celui qui a été prévu à l'origine a fait récolté l'unanimité de la commission, le mandataire va maintenant travailler sur ce projet avec l'établissement de locaux provisoires dont l'emplacement devra encore être déterminé.

5. Désignation de M. Richard Stark, Conseiller municipal du groupe radical, comme délégué au Conseil Intercommunal du Centre sportif Sous-Moulin, en remplacement de M. Jean-Pierre Amoudruz, démissionnaire. (DA-04-31).

Mme Constantin rappelle que ce point a été mis à l'ordre du jour suite au courrier qui vous a été lu dans les communications du Bureau.

La discussion est ouverte mais la parole n'étant pas demandée, M. Roland Droz, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, al. 1, lettre u), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu les statuts du Groupement intercommunal du Centre sportif Sous-Moulin, acceptés par le Conseil municipal en date du 1^{er} septembre 1996,
- Vu les articles 8, lettre b) et 10 des statuts susmentionnés,
- Vu la démission de M. Jean-Pierre Amoudruz, du Conseil municipal,
- Par 23 voix « pour » et 1 abstention(s), soit à la majorité,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. De désigner M. Richard Stark, Conseiller municipal, membre du parti radical, en remplacement de M. Jean-Pierre Amoudruz, démissionnaire, pour siéger au Conseil Intercommunal du Centre sportif Sous-Moulin.
6. Demande d'un crédit de Fr 880'000,- en vue de la reconstruction du collecteur d'eaux usées du chemin de Bédex et du chemin du Pont-Noir (tronçon route d'Ambilly – chemin du Foron). (DA-04-32).

- M. Claude Détruche, Maire et Conseiller administratif délégué aux Travaux donne des précisions sur cette demande de crédit :

Il y a des rapports très précis datant de 1992 et plus récemment de 2004 qui mettent en évidence la dégradation de ce collecteur.

Un crédit d'étude a été voté fin 2003, une soirée d'information a été organisée à l'attention des habitants de ce quartier pour les informer de ces travaux et des conséquences qui allaient en découler. Ce crédit bénéficie d'une subvention cantonale de 26% et cette dernière est acquise en tout cas jusqu'au 31 décembre 2004, le solde de cette dépense peut également être financée par un prélèvement sur le compte « taxe d'écoulement ».

Au Vote :

- L'entrée en matière est acceptée à l'Unanimité.
- La discussion immédiate est acceptée à l'Unanimité.

La discussion est ouverte mais la parole n'étant pas demandée, Mme Evelyn Despland, 2^{ème} vice-présidente du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que le collecteur communal d'eaux usées du chemin de Bédex et chemin du Pont-Noir a été réalisé au début des années 1960 et qu'il se trouve en mauvais état,
- Vu que les rapports « camera » effectués en 1992 et 2004 démontrent la dégradation de ce collecteur,
- Attendu que ce collecteur sera ensuite incorporé au réseau secondaire communal,
- Vu le crédit d'étude de Fr 90'000,- voté par le Conseil municipal le 16 décembre 2003,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 24 voix, soit à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 880'000,- en vue de la reconstruction du collecteur communal d'eaux usées du chemin de Bédex et chemin du Pont-Noir (tronçon route d'Ambilly – chemin du Foron).
 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
 3. D'amortir cette dépense de Fr 880'000,-, à laquelle il convient de rajouter le crédit d'étude de Fr 90'000,- voté le 16 décembre 2003 et de déduire la subvention cantonale de 26% à Fr 252'200,-, soit un montant total de Fr 717'800,- par un prélèvement sur le compte « Taxe d'écoulement » (nouveau fonds cantonal d'assainissement).
7. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 30'000,- en vue de l'élaboration d'un dossier définissant l'évolution de la politique culturelle thônésienne sur 5 ans. (DA-04-33).
- M. Philippe Decrey, Conseiller administratif délégué à la Culture donne des précisions sur cette demande de crédit budgétaire supplémentaire :

Je ne vais pas ouvrir le débat car ce projet a déjà été discuté en commission de la Culture ainsi qu'à celle des Finances et je vous invite donc à accepter le crédit demandé.

- M. José Fischer, Président de la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 23 novembre 2004 :

L'élaboration d'un dossier définissant l'évolution de la politique culturelle thônésienne sur 5 ans. En présence de M. Héritier et suite à la commission ad-hoc représenté par 1 membre de chaque groupe politique qui a eu lieu le 3 novembre à la Mairie une discussion s'est ouverte quant à la suite à donner au travail déjà engagé sur ce dossier.

Après que M. Héritier se soit exprimé et répondu aux questions et qu'il ait été libéré, une discussion a été engagée pour savoir s'il fallait continuer dans ce sens.

Le Président a demandé à l'assemblée de bien vouloir s'exprimer par rapport aux projet et non aux aspects financier et a rappelé que le projet devait être indépendant des projets d'une envergure qui nécessite l'engagement des trois communes chénoises.

Après une vingtaine de questions posées, le Président a soumis au vote la proposition d'élaborer un dossier sur l'évolution de la culture au sens large sur la commune de Thônex, cette proposition a été acceptée à l'unanimité.

- M. Jean-Claude Grandgirard, Président de la commission des Finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 2 décembre 2004 :

La commission des Finances a abordé l'aspect financier de cette demande de crédit budgétaire, les commissaires ont accepté ce crédit à l'unanimité.

La discussion est ouverte :

M. Thurre : je désire formuler une remarque au nom de mon groupe quant à la procédure mise en place pour l'examen de ce dossier. L'organisation d'une réunion extraordinaire restreinte avec un représentant par groupe ne nous semble pas acceptable. Soit l'on forme une commission ad-hoc pour traiter du sujet ou, on convoque l'ensemble des commissaires.

Mme Egger : le groupe des socialistes-verts accepte le crédit demandé de Fr 30'000,- pour l'élaboration d'un dossier définissant l'évolution de la politique culturelle sur 5 ans.

M. Fischer : L'élaboration d'un dossier définissant l'évolution de la politique culturelle à Thônex sur 5 ans n'est en fait que la suite à donner au travail déjà entrepris et va dans le même sens.

En effet la réalisation d'un document permettant de passer de la situation virtuelle actuelle, à des projets concrets, nécessite des moyens financiers et matériels auxquels nous devons faire face.

Il est également important de savoir à quel prix nous désirons avoir une culture au sens large du terme.

Car celle-ci a un coût, Fr 100'000,-, Fr 200'000,-, Fr 400'000,- ? Pour connaître l'engagement financier sur ces cinq prochaines années, il est donc nécessaire de continuer cette étude afin de connaître exactement les besoins que le développement de la culture à Thônex implique.

Pour toutes ces raisons, le groupe radical votera donc cette demande de crédit budgétaire supplémentaire de Fr 30'000,- en vue de l'élaboration d'un dossier définissant l'évolution de la politique culturelle de notre commune sur 5 ans.

M. Forte : le groupe démocrate-chrétien soutiendra cette demande de crédit budgétaire supplémentaire puisqu'il va dans la droite ligne d'une volonté très claire du Conseil administratif par rapport au budget 2005 qui nous a été présenté.

M. Favre : le groupe libéral soutiendra également cette demande de crédit afin d'avancer ce dossier de politique culturelle. Nous tenons à remercier particulièrement le Conseil administratif qui a pris « le taureau par les cornes » pour avancer dans ce dossier qui était un peu léger pour notre commune. Je reformule la remarque que j'ai faite lors de la commission des Finances, à savoir : qu'il faut se rappeler que chaque crédit budgétaire supplémentaire aussi petit et indispensable soit-il, nous réduit notre excédent budgétaire qui est déjà très faible pour l'année 2005.

- M. Decrey : ce crédit étant voté en 2004 il apparaîtra sur les comptes de cette année.

La parole n'étant plus demandée, M. Alexis Hyde, vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

- Vu le crédit de Fr 40'000,- voté par le Conseil municipal le 11 mai 2004 pour la réalisation d'une étude sur la politique culturelle future de la commune de Thônex,
- Vu le dossier « Réflexion et étude sur la future politique culturelle de la commune de Thônex » établi par M. Gérard Héritier de la société JOKKA DEVELOPMENTS Sàrl,
- Vu la proposition de la Société JOKKA DEVELOPMENTS Sàrl d'établir un dossier définissant l'évolution de la politique culturelle thônésienne sur 5 ans (2005-2010),
- Attendu que le budget 2005 prévoit une somme de Fr 20'000,- pour la poursuite de cette étude et que la proposition de la Société JOKKA DEVELOPMENTS Sàrl se monte à Fr 48'420,-,
- Vu le préavis favorable de la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage du 23 novembre 2004,
- Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 2 décembre 2004,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 24 voix, soit à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 30'000,- sur la rubrique 30.318 en vue de l'élaboration d'un dossier définissant l'évolution de la politique culturelle thônésienne sur 5 ans (2005-2010),
 2. Ce crédit sera couvert par des plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par des économies réalisées aux charges.
8. Constitution d'une servitude de canalisation d'eau potable sur la parcelle N°3962, (fe 10, du cadastre de Thônex - sise au chemin du Bois-Des-Arts, avenue de Thônex, chemin Jules-Dufresne). (DA-04-34).
- M. Claude Détruche, Maire et Conseiller administratif délégué aux Travaux donne des précisions sur cette servitude : il s'agit de régulariser une situation existante il n'y a pas de précision particulière à donner sur ce dossier à part à vous inviter à accorder cette servitude de canalisation d'eau potable.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*
- *La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.*

La discussion est ouverte :

M. Fischer : je tiens juste à rappeler que ce projet de construction nécessitait, à la base, deux sorties sur l'avenue de Thônex dont une placée 50m. après le giratoire et que nous avons accordé un passage sur notre parcelle pour des raisons de sécurité.

La parole n'étant plus demandée, M. Roland Droz, 1^{er} vice-président du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, al. 1, lettre k) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le projet d'acte établi par l'étude de notaires de Me BRECHBUHL portant sur la constitution d'une servitude de canalisation d'eau potable à charge de la parcelle N°3962, (fe 10, du cadastre de la commune de Thônex) propriété de la commune de Thônex - sise au chemin du Bois-Des-Arts, avenue de Thônex, chemin Jules-Dufresne,
- Vu le plan de servitude établi par le Bureau HEIMBERG & Cie, ingénieurs géomètres officiels,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 24 voix, soit à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. De constituer au profit des parcelles N°5940, 6144, 6146, 5941, 5942, 5943, 6145, 6147, 6148 et 6149 et à charge de la parcelle N°3962, (fe 10, du cadastre de la commune de Thônex) propriété de la commune de Thônex - sise au chemin du Bois-Des-Arts, avenue de Thônex, chemin Jules-Dufresne, une servitude de canalisation d'eau potable selon l'assiette figurée par le dessin trame G04, au plan de servitude établi par le Bureau HEIMBERG, ingénieurs géomètres officiels, le 30 avril 2004.
2. Les droits, frais, émoluments et honoraires découlant de la constitution de cette servitude seront à la charge des propriétaires des parcelles N°6144, 6145, 6146, 6147, 6148 et 6149.

9. Projets de délibération

- 9.1. Déposé dans le délai légal par Mmes Doris Constantin, Angela Notaro, Jacqueline Tomasini et M. Fabiano Forte du groupe Démocrate-Chrétien, intitulé : « Pour la création d'un fonds destiné au financement des infrastructures de la petite enfance et pour la mise en place d'une politique dynamique de la petite enfance » . (DM-04-08).

M. Forte donne lecture du projet de délibération :

Exposé des motifs

Mesdames et
Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

Toutes les statistiques démontrent que le nombre de places d'accueil est insuffisant dans le canton, notamment en raison des modifications sociales intervenues ces dernières années. Ce ne sont pas moins de 2.500 à 2.800 places d'accueil qui manquent et pour les seules crèches le déficit est de 1.750 à 2.400 places.

Une des caractéristiques du canton de Genève est que le plus grand nombre de places d'accueil est situé en Ville de Genève, là où se trouvent à la fois la plus grande partie des habitants et surtout la plus grande partie des emplois. Beaucoup de familles placent leurs enfants en Ville de Genève parce qu'ils y travaillent alors qu'ils sont domiciliés dans d'autres communes. Le motif en est notamment que lesdites communes n'ont souvent créé aucune place de crèche ou que l'offre est sous estimée par les communes.

Compte tenu de cette situation, le Grand Conseil a voté une loi (PL 8859) visant à soutenir les projets communaux en matière de petite enfance tant pour les lieux de garde collectifs (crèches) que pour les lieux de garde privés (familles d'accueil ou maman de jour) offrant ainsi aux familles le choix de la solution qui convient le mieux à l'enfant ou encore à la capacité financière de sa famille.

Il a donc été décidé de choisir un mode de subventionnement via un forfait par place et par an, afin de favoriser une gestion économique des établissements, de limiter les coûts administratifs et enfin réaffirmer le caractère subsidiaire de l'intervention de l'État dans le cadre d'une compétence communale. Au forfait de base par place et par an, s'ajoutera un supplément péréquatif qui traduit la volonté, d'un effort ciblé en direction des communes à faible capacité financière.

En outre, nous pouvons considérer que la commune de Thônex doit faire un effort supplémentaire par le biais d'une dotation annuelle basée sur l'indice genevois des prix à la consommation (inflation qui en 2003 était de 0.9%) et sur l'évolution démographique annuelle de la commune qui se montait à + 0.5% de 2002 à 2003. Cette mesure est une solution rapide, raisonnable, pragmatique et non polémique qui n'entraînerait pas de hausse inconsidérée des dépenses. En effet, ce mécanisme a l'avantage de reposer sur des bases objectives et politiques claires. C'est un geste en direction de celles et ceux qui attendent de l'autorité politique qu'elle prenne des mesures en faveur de la petite enfance.

Le rapport Bari démontre clairement en p. 41, que le nombre de places d'accueil institutionnalisé pour les enfants de 0-3 ans par rapport à 100 résidents est faible à Thônex puisqu'il se situe à 19,9 et qu'il est de 20,4 à Chêne-Bougeries et de 27,4 à Chêne-Bourg.

Il est également indispensable, compte tenu des coûts induits par ces infrastructures, que nos communes voisines soient approchées afin d'étudier la piste de conventions de partenariat visant à rationaliser au maximum les efforts des uns et des autres. Pour information, les communes de Presinge, Puplinge et Jussy ne disposent d'aucune place de crèche pour les enfants de moins de deux ans. Dans un autre domaine, que sont les EMS, il est à noter que les communes de Carouge, Bardonnex et Troinex ont unis leurs efforts dans un projet conjoint.

Nous ne devons également pas oublier que les pouvoirs publics peuvent également encourager l'entreprise privée qui souhaiterait s'implanter sur notre territoire et ce, par le biais d'allègements fiscaux, comme cela est le cas en Ville de Paris qui a vu fleurir un nombre considérable de crèches et/ou haltes-garderies privées qui ont permis d'absorber une bonne partie de la demande en matière de place de garde. Il serait possible également d'envisager une mixité de structure en mettant à disposition un lieu institutionnel qui accueillerait les enfants, dès la fin du congé maternité, en structure crèche subventionnée le matin avec un horaire élargi de 7 heures 30 à 12 heures 30 et en jardin d'enfants privé l'après-midi. Thônex n'a pas vu bouger son offre privée de places de garde d'enfants depuis la création du jardin d'enfants des Grillons, il y a de cela plus de 15 ans. Une telle mesure serait la bienvenue et pourrait créer des emplois supplémentaires ainsi que des recettes fiscales qui ne sont pas à négliger.

A la lumière de cet exposé des motifs et compte tenu de la responsabilité que nous avons tant politique que sociale de faire en sorte que notre offre en matière de places d'accueil satisfasse le plus grand nombre de familles, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, à réserver un bon accueil au présent projet de délibération et de bien vouloir l'envoyer au Conseil administratif.

Proposition de projet de délibération

Le CONSEIL MUNICIPAL de Thônex considérant:

- Qu'un montant de Fr 250'000'000,- est inscrit au budget de la Confédération, lequel est destiné à financer les structures de la petite enfance dans les collectivités publiques ayant des projets en ce sens ;
- Que le Grand Conseil a voté une loi visant à encourager le développement des structures d'accueil de la petite enfance dans les communes (PL 8859) ;
- Le manque évident de place d'accueil pour répondre, à la demande de nombreuses familles ;
- La réponse à la question écrite du 3 février 2004 de Madame la Conseillère municipale Sophie Desjacques Carnegie au Conseil administratif ;
- Les conclusions du rapport Bari sur la petite enfance remis à l'ensemble du Conseil municipal en date du 23 mars 2004,

invite le CONSEIL ADMINISTRATIF

1. A engager une politique volontariste de la petite enfance tournée vers la création de nouvelles places d'accueil dans notre commune, laquelle devrait se traduire via le budget 2006 et les suivants par le biais d'un fonds qui sera alimenté par une dotation annuelle basée sur l'indice genevois des prix à la consommation (inflation) et sur l'évolution démographique de la commune.
2. A tout mettre en œuvre pour que les autorités cantonales appliquent la loi votée par le Grand Conseil.
3. A entamer les démarches nécessaires auprès des autorités fédérales visant à obtenir un financement de la Confédération et à mandater, pour ce faire, la Fondation en faveur de la Jeunesse de Thônex pour qu'un projet puisse voir le jour pour la rentrée 2005.

4. A étudier la piste de conventions de partenariat ou de protocoles d'accord avec les communes jouxtant Thônex visant à rendre possible la mise à disposition de places d'accueil «vendues» sur une base annuelle.
5. A encourager l'implantation de structures privées ou mixtes dans notre commune via des allègements fiscaux ou un prorata des frais de fonctionnement.

Mme Egger : les socialistes et les verts soutiennent ce projet de délibération et voteront l'entrée en matière.

M. Gautier : les libéraux, qui se préoccupent aussi depuis longtemps de la problématique de la petite enfance, se sont attentivement penchés sur le projet déposé par le groupe démocrate-chrétien et sont conscients que le nombre de places d'accueil est insuffisant tant dans le canton et que dans la commune de Thônex. S'ils adhèrent totalement au but de cette proposition, ils estiment qu'elle est déposée tardivement et ne souhaitent pas entrer en matière.

En effet, la Commission des Écoles et Jeunesse a délégué à une commission ad hoc des trois communes chênoises l'analyse des besoins et des possibilités de développement des structures d'accueil de la petite enfance.

Par ailleurs, le Conseil administratif, en particulier Madame Isabel Rochat, a établi de nombreux contacts avec les communes voisines pour explorer les moyens de partenariat avec elles et ainsi qu'avec des organismes privés.

De plus, il n'appartient pas au Conseil administratif de mandater la Fondation pour la jeunesse, mais à cette dernière de faire des propositions au Conseil administratif et au Conseil municipal. C'est seulement sur cette base, à savoir des projets concrets, que nous pourrions envisager une dotation. Ce n'est pas une ligne budgétaire qui apportera des solutions.

Enfin, une structure de la petite enfance est d'ores et déjà prévue dans le réaménagement de l'espace Marcelly-Tronchet.

En conclusion, nos divers organismes sont déjà très actifs dans ce domaine et oeuvrent pour l'augmentation quantitative et qualitative des places d'accueil.

- Mme Rochat : il ne me reste plus qu'à apporter un petit complément à ce qui a été annoncé par mon groupe. La politique de la petite enfance fait, depuis octobre 2003, l'objet de beaucoup d'attention, notamment à la lumière du rapport établi par M. Bari.

Le 8 novembre j'ai rencontré, en compagnie de mes collègues de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg, M. Tornare et Mme De Tassigny afin de discuter des normes d'encadrement et de la réglementation que ce soit au niveau spatial et au niveau pédagogique. Il apparaît important que l'on se penche sur ce dossier et c'est la raison pour laquelle la commission ad-hoc qui va dans la droite ligne des recommandations du rapport Bari a été saisie de cet épineux dossier.

Il faudra déployer beaucoup d'énergie pour qu'une crèche voie le jour. Je dis cela à cause des réticences qui commencent à poindre, qui sont d'ordre économique, pédagogique et je crois qu'il est de mon devoir d'essayer d'assouplir soit via le Grand Conseil ou le Conseil d'État les normes d'encadrement. Nous travaillons actuellement avec un certain nombre de mètres carrés et nous essayons de mettre le plus d'enfants possible.

Il faut savoir que la ville de Genève accueillait des enfants dont les parents travaillaient en ville mais ceci n'est plus le cas, compte tenu du manque de places. Des solutions de partenariat pourraient être intéressantes et j'aurai l'occasion d'y revenir en séance de commission ad hoc.

En ce qui concerne l'exposé des motifs, j'ai lu avec intérêt l'idée de la dotation du fonds et il me semble indispensable que celle-ci doive se faire sur la base d'un règlement d'application qui n'existe toujours pas. Ma collègue, Mme Béatrice Grandjean-Kyburz qui siège au sein de la commission cantonale de la petite enfance, m'a informée que cette commission travaille actuellement sur le règlement d'application de cette loi, et, avant de voter un fonds, il faut que nous soyons en possession de ce règlement. Ceci représente l'aspect purement légal.

Dans les considérants, il a également été omis de mentionner le fonds d'équipement communal qui a voté le 7 avril 2004 l'octroi aux communes de Fr 5'000,- par place pour les nouveaux projets de construction quelle que soit la capacité financière de la commune concernée.

En ce qui concerne l'invite au Conseil administratif que l'on trouve dans le projet, il me semble qu'avec le projet Marcelly-Tronchet le Conseil administratif engage une politique volontariste dans ce domaine. Aujourd'hui il faut travailler sur le concept du « multi-accueil » et c'est sur ce point-là que les travaux de la commission ad hoc devraient s'orienter.

Pour ce qui est des subventions fédérales, nous y penserons le moment venu car, pour m'être renseignée auprès de la commune du Grand-Saconnex, il faut que le bâtiment soit terminé, que la directrice soit engagée avant d'entamer les démarches pour obtenir une subvention. Nous en sommes donc loin. Les conventions de partenariat et les protocoles d'accord, nous y travaillons avec les autres communes chênaises et je ne vous cacherais pas qu'une tendance se dégage pour la mise en place d'une crèche thônésienne avec une éventuelle « location de places » aux communes voisines. Il est bien entendu qu'il ne faut pas oublier les plus petites communes, Puplinge, Jussy, Gy et j'en passe qui rencontrent également des problèmes dans ce domaine.

Nous avons rencontré la responsable des ressources humaines ainsi qu'un représentant de la Fondation Wilsdorf en vue d'un partenariat avec l'entreprise Rolex dans le cadre de l'ouverture d'une crèche dans le nouveau bâtiment de la route de Jussy et nous sommes en attente d'une réponse à ce sujet.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée par 17 voix « pour » et 7 voix « contre »*

M. Forte : je trouve très bien que l'on parle du projet Marcelly-Tronchet, dont nous avons, ce soir, appris qu'il risquait d'être « saucissonné » : école, crèche, école de musique. Ou l'on comprend que l'on va d'abord construire l'école, qui est certes une priorité, et qui après, nous verrons si l'on pourra - si nous aurons les moyens - de rajouter une crèche voire une école de musique : c'est l'impression que cela me donne. Si vous prenez l'engagement, ce soir, qu'après l'ouverture de l'école, une crèche sera réalisée à l'école Marcelly-Tronchet, je serais le premier à m'en féliciter. Prenez cet engagement publiquement s'il vous plaît.

Mme Rochat cite une loi qui vise à subventionner uniquement les nouvelles places de crèches. Cela n'a rien à voir avec notre projet de délibération qui vise à créer un fonds thônésien pour le financement des structures de la petite enfance.

Je soutiens tout à fait les démarches faites par Mme Rochat sur ce dossier mais notre projet de délibération est basé sur la situation de notre commune.

Mais, je vous rappelle qu'il y a les Communaux d'Ambilly. Qu'on le veuille ou pas, ce périmètre sera densifié et notre projet permettra de faire face à l'avenir. Au vu de ce qui a été dit ce soir, nous vous proposons de renvoyer ce projet en commission des Écoles & Jeunesse afin que nous puissions avoir un large débat, qui pourrait aboutir à un projet présenté par la commission.

M. Hyde : le groupe radical est convaincu et parfaitement conscient que la problématique de la petite enfance est un domaine quasiment prioritaire dans les préoccupations que nous devons avoir.

Quand on lit le projet qui nous est soumis, on doit, malheureusement, constater que celui-ci « date » un peu car les concepts en la matière ont évolué.

En premier lieu, une commission intercommunale a été constituée, qui travaille dans une dynamique de réflexion, notamment sur la base du rapport Bari. L'état actuel des travaux de la commission sont au début et montrent que la nécessité de crèches n'est contestée par personne.

Deuxièmement, il y a le projet Marcelly-Tronchet, M. Forte fait part de sa crainte de voir le projet saucissonné et la crèche reportée aux calendes grecques. Il s'agit là, d'une mauvaise interprétation de sa part car ce projet n'est pas mis de côté, bien que cette infrastructure ne sera certainement pas ouverte en même temps que l'école, ne serait-ce que par l'étagement des travaux. Mais la construction d'une crèche à l'occasion de ce chantier n'est pas remise en question.

La constitution d'un fonds nous paraît une dynamique extrêmement rigide dont on ne tient pas bien les tenants et les aboutissants. Le parti radical propose donc - pour garder le fond de ce problème qui est essentiel mais qui ne nous satisfait pas quant à sa forme - de renvoyer ce sujet en commission.

Mme Jaquet : en tant que présidente de la commission des Écoles & Jeunesse, je suis tout à fait prête à prévoir ce point à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

- Mme Rochat : au milieu des années 90, nous avons voté la création d'un fonds culturel qui n'a cessé d'augmenter dans notre budget. Il faut admettre que le résultat n'est pas percutant, cela n'a jamais vraiment marché. Il serait plus adéquat de prévoir un montant dans le budget des investissements qui pourrait être démarqué du chantier Marcelly-Tronchet. Ce débat pourra être ouvert en commission.

M. Uehlinger : Il est vrai que la création de fonds pose un problème. Il suffit de voir ce qui se passe au Centre sportif Sous-Moulin lorsque ces derniers ne plus ou pas assez alimentés. La situation peut devenir plus embarrassante qu'autre chose. Il est donc nécessaire que nous débattions de ceci en commission.

M. Forte : on vient de parler du fonds culturel mais je rappelle qu'il existe également des lignes budgétaires, notamment pour l'aide humanitaire qui font l'objet d'un règlement d'attribution.

Au vote :

- *La discussion immédiate est refusée par 22 voix et 2 abstentions et le sujet est renvoyé dans les commissions suivantes :*
 - *Écoles & Jeunesse,*
 - *Finances*

Une pause de 10 minutes est accordée aux membres du Conseil municipal. Mme Stroumza quitte la séance.

- 9.2. Déposé dans le délai légal par MM. Guy Loutan et Daniel Thurre, pour le groupe socialistes-verts concernant : « Le recensement des arbres en danger de dessèchement dans la commune, un plan de reperméabilisation du sol à leur base, et la mise en route d'une information préventive systématique lors de chaque demande d'autorisation de chantier. (DM-04-09).

M. Loutan donne lecture du projet de délibération :

Considérant :

- la pétition « cèdre du centre commercial » des habitants de Thônex de l'été 2003 qui demandait de recenser les arbres en danger et de reperméabiliser le sol alentour,
- les interventions répétées au Conseil municipal concernant des arbres en danger de déshydratation, dont ceux du parking de la salle des fêtes et les ifs de l'école primaire du Bois des Arts,

Le Conseil Municipal demande au Conseil Administratif :

1. D'organiser un recensement des arbres de la commune, privés et publics, entourés d'un sol étanche.
2. De proposer un plan de reperméabilisation systématique des surfaces concernées.
3. D'intervenir préventivement et systématiquement auprès des services et personnes concernées lors de tout chantier.

Exposé des motifs :

La végétation, qu'elle soit sur terrain privé ou public, est un bien quasi-public dans ce sens que l'équilibre du climat local, le dépoussiérage, l'humidification et le rafraîchissement naturels et gratuits de l'air sont favorables à la santé et au bien-être général, indépendamment des limites de propriété. Il est d'ailleurs notoire que certains arbres sont protégés, quel que soit le propriétaire du fond où ils poussent.

De plus, plus l'arbre est grand, plus nous profitons d'une action de nos prédécesseurs dont la visée était les générations futures. A nous de poursuivre pour les suivants.

Si les règlements cantonaux précisent bien que la surface de terrain à protéger et à maintenir perméable s'étende jusqu'à 2 fois la longueur des plus grandes branches (2 fois le rayon de l'arbre), il est aisé de constater que ceci est trop souvent négligé, alors que les techniques modernes de revêtement sont à disposition pour à la fois permettre l'usage du sol et la croissance harmonieuse de la végétation.

Notre commune de plus en plus urbanisée et minérale pourrait donc s'engager résolument dans une politique de sauvetage de la végétation par une campagne de repérmeabilisation du sol alentour des arbres en danger, et offrir une information stimulante lors de tout projet de chantier, lors de tout préavis du Conseil administratif.

De plus, le maintien de la perméabilité du sol, chaque fois que possible, est en accord total avec le PGEE et l'Agenda 21, projets pour lesquels des crédits importants ont été votés par notre conseil.

Le Service des Forêts peut naturellement être mis à contribution, mais la simple observation du terrain suffit souvent à diagnostiquer le risque de dépérissement. Chaque citoyen, tout comme les ASM pourront être sensibilisés et participer à cette opération. Notre commune sera ainsi à la pointe de la gestion du patrimoine arboré par une application rigoureuse des lois et règlements, et surtout en décidant de suivre tout simplement le bon sens !

M. Loutan : j'ai contacté le service des forêts pour voir dans quelle mesure ce genre d'entreprise était du ressort de la commune et ce service a été assez intéressé. Je vous fais part des quelques éléments qui m'ont été rapportés :

- Votre initiative de sensibilisation de vos dirigeants communaux me paraît être une excellente idée,
- le problème de l'imperméabilisation de l'espace vital des arbres est un sujet qui préoccupe aussi grandement le SFPNP : l'urbanisation de notre territoire laisse de moins en moins de place à l'arbre malgré ce que l'on veut bien dire,
- malgré tous nos efforts (formulation de préavis contraignants, conditions particulières de protection des arbres lors de projets de construction, conditions mises aux autorisations d'abattage délibérées, formulation de directives en matière de mesures à prendre à proximité d'arbres, etc.) des erreurs ont été commises et continuent à l'être à l'encontre du simple bon sens. Ils m'ont par ailleurs, cité que souvent le pied des arbres est goudronné trop près du tronc de même que l'on draine les surfaces étanches de manière distante de l'arbre plutôt que vers les racines qui ont besoin d'eau,

- réaliser un inventaire des arbres en mauvaise situation au niveau communal permettrait d'élaborer un plan d'action de reperméabilisation en développant un programme d'intervention chiffré sur la base de critères d'urgence et de rapport coût - performance,
- notre service se tient volontiers à disposition pour un accompagnement technique du projet ainsi que de sa mise en œuvre si sa compétence d'autorité doit être actionnée.

Le problème du service des forêts est qu'il fait tout ce qu'il faut au début des chantiers et, ensuite par manque de personnel et de temps, il ne contrôle pas ce qui a été fait. On a trop souvent dû abattre des arbres morts non pas parce qu'ils étaient malades mais parce que le terrain a mal été traité. L'argument de l'abattage est « sécurité-salubrité » et non pas si je puis dire : « assassinat » ce qui est en fait le cas car les arbres étaient en bonne santé avant les travaux. Je vous remercie d'accepter ce projet.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est refusée par 15 voix contre 8.*

10. Propositions du Conseil administratif

10.1. M. Claude Détruche, Maire

Le Conseil administratif « incorpore » vous souhaite un joyeux Noël et de bonnes fêtes de fin d'année.

11. Questions écrites :

Mme Isabel Rochat, Conseillère administrative, déléguée aux Écoles donne lecture de la réponse à la question écrite posée lors de la séance du 16 novembre 2004 par :

11.1. M. Fabiano Forte, Conseiller municipal, intitulée : « 9 novembre 2004 – Arrêt de travail d'une heure dans les écoles genevoises ».

Pour raison de compétence, cette question a été transmise à Madame Martine RENAUD, inspectrice des écoles thônésiennes.

En date du 6 décembre 2004, cette dernière nous a répondu comme suit :

- écoles de Thônex avant suivi le mouvement de grève :
Tronchet-Marcelly ;
- Mesures d'information aux familles :
 - a. lettre de Monsieur Didier SALAMIN, directeur général de l'Enseignement primaire, remise aux élèves par les enseignants,
 - b. Lettre des enseignants de l'école Tronchet-Marcelly, remise aux élèves par les enseignants.

- Prise en charge des élèves présents à l'école durant l'heure de grève :
Permanence assurée par les enseignants eux-mêmes.

M. Philippe Decrey, Conseiller administratif délégué, donne lecture de la réponse à la question écrite posée lors de la séance du Conseil municipal du 16 novembre 2004 par :

11.2. Mme Jacqueline Tomasini, Conseillère municipale, intitulée « Le respect, ça change la vie »

La première assemblée générale de la jeune association "Le respect, ça change la vie" aura lieu dans deux jours, le jeudi 16 décembre 2004. Cela revient à dire que, jusqu'à présent, nous n'avons pas eu de directives pour l'application de cette devise. Nous en saurons un peu plus dès la fin de cette semaine puisque le Conseil administratif enverra un délégué assister à cette réunion.

En attendant, le Conseil administratif a déjà pris les dispositions, ci-après :

- impression de la maxime sur la "flamme" de chaque courrier affranchi à la mairie,
- insertion de la phrase sur les publications "tous ménages" (par exemple le "Thônex-Info"),
- lien depuis le site Internet "Thônex.ch" sur www.lerespect.ch,
- enfin, les nouvelles poubelles de rues qui seront prochainement installées seront munies d'un autocollant sur lequel figurera l'écusson de la Commune et le sigle "Le respect, ça change la vie".

Mme Tomasini remercie M. Decrey pour ces précisions.

Puis, il est donné lecture d'une nouvelle question écrite déposée par :

11.3. M. Alexis Hyde, Conseiller municipal concernant la demande d'une reconnaissance, surtout sous forme matérielle, pour les activités des sapeurs-pompiers volontaires :

Il y a peu de temps, un accident grave à Grezenbach en Suisse allemande a vu sept sapeurs pompiers se faire prendre par la chute d'une dalle de béton et être tués, laissant sept familles dans le deuil. Cet accident, loin d'être banal, fait pourtant partie du risque que prennent les sapeurs pompiers dans l'exercice de leur travail au service de la communauté.

A Genève, une toute récente modification de la répartition des tâches entre sapeurs communaux volontaires et sapeurs pompiers du SIS professionnels a vu le jour. Il y aura une augmentation certaine du nombre d'interventions effectuées par les corps volontaires sans pourtant en augmenter les risques intrinsèques car les interventions critiques ou techniques resteront maîtrisées par les sapeurs pompiers professionnels. Toutefois le risque zéro n'existe pas et à Grezenbach les sapeurs pompiers étaient tous volontaires.

Cette situation m'interpelle car notre organisation en Suisse fait dépendre les corps des structures communales avec une organisation fédérale uniquement fédérative.

Pour les sapeurs pompiers volontaires, en cas d'accident, la prise en charge des soins et de la perte de gain dépendent de la LAA qui est payée par l'employeur. Dans des cas particuliers, l'assurance de la fédération suisse des Sapeurs pompiers intervient à titre complémentaire aux assurances de soin ou de perte de gain. La situation peut donc considérablement varier d'un sapeur à l'autre selon son employeur et du contrat conclu, le minimum légal restant faible surtout pour une activité extra professionnelle. Sans parler du risque de surprime qu'un employeur pourrait être amené à devoir payer s'il emploie des sapeurs pompiers.

Les sapeurs pompiers professionnels sont assurés et couverts par leur employeur, la Ville de Genève et ces risques sont inclus dans leurs contrats.

Je m'inquiète de la couverture des sapeurs pompiers communaux en cas d'invalidité ou des rentes de veuve ou d'orphelins. En effet, une perte de gain temporaire ou le frais de guérison ne sont pas obligatoirement les plus grands problèmes. L'invalidité ou la mort ont des conséquences nettement plus dramatiques, ceci d'autant plus que ce serait dans le cas d'une activité déployée au service de la communauté, le sapeur prenant des risques pour assurer la sécurité d'autrui sans forcément mesurer les risques qu'il prend pour lui et sa famille.

En France, non seulement le sapeur blessé au feu reçoit une reconnaissance de la société sous forme d'une décoration mais ses proches reçoivent des indemnités reconnaissant clairement le service rendu et permettant à sa famille de vivre et ses enfants de poursuivre une formation.

A ma connaissance chez nous en Suisse, aucune reconnaissance ni morale ni matérielle n'est institutionnalisée au niveau de la Confédération ni du canton exception faite des caisses de secours d'arrondissements dont les moyens varient suivant la caisse.

Qu'en est il au niveau communal ? Ne devrions nous pas envisager une forme de reconnaissance, surtout sous forme matérielle, pour des activités de ce type au service de la collectivité (en souscrivant des assurances particulières par exemple si rien n'est déjà prévu) ?

12. Propositions individuelles et questions

12.1. Théâtre-Cirque :

Mme Egger : j'ai reçu ce soir un téléphone de Mme Challande qui est très inquiète car le Théâtre-Cirque ne correspond plus aux normes européennes. Celle-ci craint pour la sécurité des adolescents et des adultes qui font du trapèze et qui doivent recevoir des massues dans le visage depuis le sol. Mme Challande demande où en est-on et surtout d'agir au plus vite. J'ajouterai une question qui est responsable en cas d'accident ?

- M. Détruche : comme vous le savez nous sommes en tractation avec différents départements de l'État de Genève. Une réunion aura lieu après demain avec tous les partenaires concernés. Nous espérons qu'une solution pourra être trouvée au début 2005.

12.2. M. Forte pose les questions suivantes :

12.2.1. Douane de Pierre-à-Bochet

Je remercie le Conseil administratif pour la pose des bornes qui sécurisent les piétons, cela a été fait très rapidement.

12.2.2. Panneaux d'affichage en face de la salle des fêtes

Y-a-t-il, notamment lors des votations des panneaux supplémentaires posés par la commune ? Si tel est le cas peut-on faire le nécessaire pour qu'il ne reste pas des affiches trois mois après l'opération électorale ? S'il s'agit d'une responsabilité de la SGA le Conseil administratif pourrait-il intervenir dans ce sens ?

- M. Détruche : il s'agit de la responsabilité de la SGA. Nous étions d'ailleurs déjà intervenu à ce sujet mais si la situation ne devait pas s'améliorer nous nous permettrions d'intervenir à nouveau.

12.3. Fête de l'escalade

M. Stark : le matériel utilisé lors de la dernière fête de l'Escalade est-il recyclable ?

- M. Decrey : il s'agissait d'un stock restant datant d'avant la délibération demandant l'utilisation de matériel recyclable à l'occasion des fêtes communales.

12.4. M. Loutan : il y a plusieurs choses qui me réjouissent dans ce Conseil et je vais vous faire part de ma joie ce soir :

- M. Stark s'occupe du recyclage de la vaisselle utilisée lors des manifestations communales,
- Mme Rochat écrit des articles officiels dans le Chênois pour la récupération de l'eau de pluie, pour les toitures végétalisées et s'engage dans des horaires inimaginables pour se former à l'Agenda 21,
- M. Détruche en commission du CSSM et surtout des Finances est surpris que l'on refuse le crédit concernant la récupération de l'eau de pluie, mais j'ai appris par la suite qu'il y aura une nouvelle étude et que ce n'est pas complètement abandonné.

En même temps, je dépose un projet qui semble relativement innocent, pas trop politique et je trouve une unanimité de partis pour le refuser. Je suis bouche bée de constater que la vaisselle compostable est plus importante que les arbres. Je ne comprends pas ce qui se passe dans ce Conseil. S'agit-il d'un boycott systématique sur certains objets alors que l'on vote :

- des centaines de milliers de francs pour le PGEE,
- des dizaines de milliers de francs pour l'Agenda 21,
- et un grand nombre d'études pour savoir comment circuler ?

et dès qu'il s'agit de faire un truc pratique pour des plantes qui sont nos poumons et qui font qu'il y a moins d'asthmatiques dans notre pays - car elles permettent de respirer de l'air propre - alors là, c'est l'unanimité contre ! Il y a une discordance totale qui m'échappe et je sou mets ceci à votre réflexion car je suis vraiment déçu. Voter des dizaines de milliers de francs pour de la théorie et zéro franc pour la pratique je suis franchement déçu !.

M. Vacheron : à ce sujet je remarque que l'on prône « Le respect, ça change la vie ». Je pense que le moindre des respects aurait été que les partis de droite qui se sont opposés à l'entrée en matière sans dire un mot fassent part de leur opinion. Une fois de plus, je regrette de l'arrogance des partis de droite face à des projets déposés par notre groupe.

12.5. Chemin du Foron

Mme Jaquet : j'ai à nouveau été interpellée au sujet des ralentisseurs qui sont posés au chemin du Foron car beaucoup de gens estiment qu'ils sont dangereux, notamment pour les vélos.

- M. Decrey : ces chicanes ont été posées par l'OTC, selon les règles de circulation. Elles sont provisoires et nous devons prochainement discuter en commission de Circulation, Transports, Service du feu & Protection civile de la mise en route d'une étude pour l'aménagement de ce chemin.

12.6. Informations sur la commune

M. Grandgirard : j'ai déjà fait la remarque il y a quelques temps au sujet d'un plan de la commune qui se trouve à Fossard et qui date de quelques années. Celui-ci n'a pas été changé. Envisagez-vous de le remplacer voire de l'enlever car il n'est vraiment plus d'actualité ? Il en est de même pour celui qui se trouve devant la salle des fêtes.

12.7. Tags sur les murs de l'école de Fossard

Mme la Présidente demande au Conseil administratif de faire le nécessaire pour nettoyer les tags qui sont sur les murs de cette école.

*

Mme la Présidente, à son tour, souhaite de bonnes fêtes de fin d'année aux membres du Conseil et invite le public à une verrée à la salle Louis-Valencien.

La séance est levée à 22h.20

La Présidente :

Le Secrétaire :

Mme Doris CONSTANTIN

M. Philippe GUEx